



République Française

# VILLE DE TOULON

Direction de la Commande Publique - Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 83056  
TOULON Cedex - 04 94 36 32 40

DECISION MUNICIPALE N°2023/02

Visa de la direction : Hélène HEIDET

Visa du DGA : Yannick LEHOUELLEUR

Visa de l'Adjoint : Robert CAVANNA

Affaire suivie par : Nathalie ROSTAGNI

Affiché du : 15 FEV. 2023  
au : 01 MARS 2023  
PUBLIÉ LE 27 FEVRIER 2023

## OBJET : INFORMATION CONCERNANT LA CONCLUSION DES MARCHES PUBLICS

### DECISION

Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre, soussigné, décide, en exécution de la délibération n°2020/18/S du Conseil municipal du 12 juin 2020, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

### DECIDONS

D'informer les membres du Conseil municipal de la conclusion des marchés suivants :

#### Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence

N° Marché	Objet de la consultation	Date de notification	Montant de l'offre €TTC	Entreprise retenue	Code postal
<b>Marchés de services</b>					
2022RL170	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable en vue des prestations de services d'abonnement numérique à la base LEXIS360 Secteur Public	18/01/2023	36 845,40	LEXIS NEXIS SA	75747
2023RL004	Marché de prestations similaires au marché n°2022RL067 - Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable en vue des prestations de maîtrise d'œuvre pour des études de diagnostics complémentaires dans le cadre des travaux additionnels aux travaux de rénovation de l'éclairage sportif et des écrans d'affichage du Stade Mayol	01/02/2023	71 820	Groupement conjoint Thibaut WIRZ Architecte (Mandataire) / ARCHITECTURE AUDIOVISUELLE / SAM MONACO INGENIERIE PARTNERS	13013

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 08/02/2023

Hubert FALCO  
Maire de Toulon  
Ancien Ministre

**Acte à classer**

DECISION202302

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-02-15T10-12-43.00 ( MI243190420 )

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230208-DECISION202302-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE N.2023/02 DU 08/02/2023 -  
CONCERNANT LA CONCLUSION DES MARCHES PUBLICS

Date de décision : 08/02/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Décision Municipale 2023 02 - 08 02  
2023.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 15/02/23 à 10:12

Date 15/02/23 à 10:12

Date 15/02/23 à 10:19

Par DUPONT ID StéphaniePar DUPONT ID Stéphanie